ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

comité interministériel du handicap

Question au Gouvernement n° 1332

Texte de la question

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP

M. le président. La parole est à Mme Anissa Khedher, pour le groupe La République en marche.

Mme Anissa Khedher. Madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, lors du deuxième comité interministériel sur le handicap, organisé jeudi 25 octobre dernier, le Gouvernement s'est engagé à simplifier et à améliorer la vie des personnes en situation de handicap et de leur famille. Des mesures ont été prises. En qualité d'infirmière et de cadre de santé, j'ai pris en charge des personnes en situation de handicap physique et psychique. Coprésidente du groupe d'études « Handicap inclusion », je m'investis sur un plan humain autant que politique.

Ces mesures marquent l'importance que le Gouvernement accorde à l'ensemble de nos concitoyens. J'insiste sur le terme de « citoyens », car ces personnes ne sont pas que des objets de soins, elles sont aussi sujets de droits. Notre devoir est de rendre la société plus inclusive pour ces personnes.

M. Aurélien Pradié. Ce sont des mots !

Mme Anissa Khedher. Quelque 80 % des handicaps surviennent au cours de la vie. Nous sommes tous concernés. Changeons notre regard sur le handicap et notre vision de la société de demain.

M. Aurélien Pradié. Il ne vous manque que les actes !

Mme Anissa Khedher. Que souhaitons-nous pour l'ensemble de nos concitoyens ? Les mesures décidées lors de ce comité interministériel nous montrent la voie d'une société inclusive et bienveillante, une société que nous appelons tous de nos vœux.

M. Aurélien Pradié. Encore une fois, où sont les actes ?

Mme Anissa Khedher. Madame la secrétaire d'État, quelle sera la portée de ces mesures et en quoi vont-elles changer la vie de ces personnes et de leur famille ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.* Merci pour votre question, madame la députée, qui souligne l'engagement de l'ensemble des membres du Gouvernement au sein du comité interministériel du handicap. Changer le quotidien des personnes handicapées, ce ne sont pas de vains mots.

Les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement n'auront plus à en apporter la preuve tous les quatre ans, comme c'est le cas actuellement *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM)*, pour bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés, de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de la carte « Mobilité inclusion ». L'ouverture de ces droits leur sera attribuée à vie.

Nous simplifions également la vie des parents en attribuant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé jusqu'à ce qu'il ait vingt ans. Et tout cela dès le 1er janvier 2019. *(Mêmes mouvements.)* Dans la continuité, nous rouvrons le chantier très attendu de la prestation de compensation du handicap.

Parlons également de la citoyenneté des personnes handicapées. Les personnes majeures sous tutelle vont bénéficier d'un droit de vote inaliénable ; elles auront le droit de se marier, de se pacser, de divorcer, de se soigner sans recourir à l'autorisation judiciaire avec l'accompagnement des tuteurs. *(Applaudissements sur de très nombreux bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.)* Faire émerger la parole de ces personnes est un enjeu éthique.

Je rappelle, par ailleurs, qu'à côté des deux chantiers phares, école et emploi, nous accentuons ce virage inclusif. Dans les crèches, chez les assistantes maternelles, l'accueil des enfants sera facilité par une majoration financière. Dans les transports publics, la gratuité des accompagnants sera instaurée. Dans les immeubles neufs collectifs, les ascenseurs seront installés dès le troisième étage. Nous garantirons par ailleurs une meilleure complémentaire santé. Voilà un aperçu des avancées concrètes, signal du virage inclusif, je le répète, engagé par le Gouvernement.

Je rappelle, enfin, que, dès le 1er novembre, l'allocation adulte handicapé augmentera de 40 euros par mois pour atteindre désormais 860 euros. Ce ne sont pas de vains mots, mais bien des actes. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – De nombreux députés de ces deux groupes se lèvent.)*

Données clés

Auteur : Mme Anissa Khedher
Circonscription : Rhône (7e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1332
Rubrique : Personnes handicapées
Ministère interrogé : Personnes handicapées
Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er novembre 2018
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er novembre 2018